

La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A)

La taxe sur la valeur



Dr- Mira Mohammed Lamine

Table des matières



I - La taxe sur la valeur ajoutée	3
1. La définition de la TVA	3
2. Les caractéristiques de la TVA	3
3. Les comptes utilisés pour l'enregistrement de la TVA	4
4. Les taux de la TVA	4
5. La comptabilisation de la TVA	5
5.1. La TVA déductible sur l'achat de services	5
5.2. La comptabilisation de la TVA sur les achats de biens	5
5.3. La comptabilisation de la TVA sur acquisitions d'immobilisations	6
5.4. La comptabilisation de la TVA sur les ventes	6
II - Évaluation	7
Solutions des exercices	9
Références	11

La taxe sur la valeur ajoutée

La définition de la TVA	3
Les caractéristiques de la TVA	3
Les comptes utilisés pour l'enregistrement de la TVA	4
Les taux de la TVA	4
La comptabilisation de la TVA	5

1. La définition de la TVA

Définition

La taxe sur la valeur ajoutée est une composante importante dans le système fiscal. C'est une taxe sur la consommation, perçue par l'État à chaque étape du schéma économique, qui touche presque tous les biens et services consommés ou utilisés en Algérie.

La TVA est *un impôt indirect* qui n'a aucune incidence sur l'exploitation et le résultat de l'entreprise. L'entreprise joue le rôle de *collecteur d'impôt* pour le compte de l'État. Elle reverse au trésor public la TVA qu'elle reçoit de ses clients, déduction faite de la TVA payée à ses fournisseurs.

C'est le consommateur final qui supporte effectivement la TVA.

Rappel

La TVA est un impôt sur la consommation, payé en principe par le consommateur final, mais collecté par les entreprises.

Attention

Au niveau de l'entreprise la T.V.A ne peut être considérée comme une charge.

2. Les caractéristiques de la TVA

La taxe sur la valeur ajoutée présente les caractéristiques suivantes :

- *C'est un impôt réel:*
Elle frappe l'utilisation des revenus, c'est-à-dire la dépense ou la consommation finale des biens et services.

- *C'est un impôt indirect :*
Elle est payée au Trésor, non pas directement par le consommateur final qui est le redevable réel , mais par l'entreprise , qui est le redevable légal, qui assure la production et la distribution des biens et services.
- *C'est un impôt établi suivant le mécanisme des paiements fractionnés :*
En effet, à chaque stade de distribution, la TVA frappe seulement la valeur ajoutée conférée au produit de telle sorte qu'à la fin du cycle suivi par ce produit, la charge fiscale globale correspond à la taxe calculée sur le prix de vente au consommateur.
- *C'est un impôt qui repose sur le mécanisme de déductions:* A ce titre le redevable doit , aux divers stades du circuit économique:
 - calculer la taxe exigible sur les ventes ou prestations de services;
 - déduire de cet impôt , la taxe qui a grevé les éléments constitutifs de son prix de revient;
 - verser au Trésor la différence entre la taxe collectée et la taxe déductible.
- *C'est un impôt neutre:*
En effet, la TVA est neutre sur le résultat des redevables légaux car elle est supportée par le consommateur final^{p.11 ↗} .

3. Les comptes utilisés pour l'enregistrement de la TVA

La TVA n'étant pas une charge pour l'entreprise, elle est enregistrée dans des comptes de tiers.

Par ailleurs une distinction doit être faite entre la TVA payée lors de l'achat d'immobilisations, et la TVA payée lors de l'achat d'autres biens et services (Ex : Les marchandises). On utilise les comptes suivants :

TVA sur achats (déductible) :

- C/44562 TVA récupérable sur immobilisations
- C/44566 TVA récupérable sur achat de stocks et services

TVA sur ventes (collectées) : C/44571 TVA collectée sur vente

TVA à payer : C/44551 TVA à décaisser (à payer sur G50)^{p.11 ↗} .

4. Les taux de la TVA

Les taux de la TVA sont actuellement fixés à:

- 9% (taux réduit) pour les biens et services qui représentent un intérêt particulier sur le plan économique, social ou culturel.
- 19% (taux normal) pour les opérations, services et biens qui ne sont pas expressément soumis au taux réduit de 9%^{p.11 ↗} .



5. La comptabilisation de la TVA

5.1. La TVA déductible sur l'achat de services

Lors de l'enregistrement de vos factures d'achats (qui correspondent aux pièces justificatives comptables pour les achats), vous pouvez constater que celles-ci comportent plusieurs indications : le total hors taxes (HT), le taux et montant de la TVA et le total toutes taxes comprises (TTC).

La régie suivante est obligatoirement respectée: $TTC = HT + TVA$

La comptabilisation de la TVA sur les achats de services s'opère donc directement dans l'enregistrement de la facture d'achat:

- on crédite le compte 401 « Fournisseurs » pour le montant TTC de la facture,
- et on débite en
 - le compte de charge (classe 6) approprié pour le montant HT.
 - le compte 44566 TVA déductible , pour le montant de la TVA.

Remarque

Dans cette écriture, on débite le compte "TVA déductible" le montant est donc repris à l'actif du bilan comptable, ce qui signifie que l'entreprise a une créance de TVA sur l'État.

5.2. La comptabilisation de la TVA sur les achats de biens

- on crédite le compte 401 « Fournisseurs » (ou les comptes financiers) pour le montant TTC de la facture,
- et on débite en
 - le compte 38x approprié pour le montant HT.
 - le compte 44566 TVA déductible , pour le montant de la TVA.

5.3. La comptabilisation de la TVA sur acquisitions d'immobilisations

- on crédite le compte 404 « fournisseurs d'immobilisations » (ou les comptes financiers) pour le montant TTC de la facture,
- et on débite en
 - le compte d'immobilisation (classe 2) approprié pour le montant HT.
 - le compte 44562 TVA déductible , pour le montant de la TVA.

5.4. La comptabilisation de la TVA sur les ventes

Lors de l'enregistrement des ventes en comptabilité, le principe est le même que celui exposé pour les achats, sauf qu'il s'agit ici de la comptabilisation des ventes.

La comptabilisation de la TVA sur les ventes s'opère directement lors de l'enregistrement de la facture de vente:

- on débite le compte 411 « Clients » pour le montant TTC de facture,
- et on crédite en contrepartie :
 - le compte de produit (classe 7) approprié pour le montant HT,
 - le compte 44571 "TVA collectée" pour le montant de la TVA.



Remarque

Dans cette écriture, on crédite le compte "TVA collectée". Le montant est donc repris au passif du bilan comptable, ce qui signifie que l'entreprise a une dette de TVA envers l'État.

Évaluation



Exercice

[solution n°1 p.9]

Trouver le montant TTC: Le montant HT = 79200 DA

(le taux de TVA= 19%)

- 94248
- 96600
- 60000
- 66554

Exercice

[solution n°2 p.9]

Trouver le montant de la TVA : Le montant TTC = 119000 DA

« (le taux de TVA= 19%) »

- 89000
- 100000
- 138000
- 19000

Exercice

[solution n°3 p.9]

Trouver le montant HT : Le montant TTC = 238000 DA

(le taux de TVA= 19%)

- 100000
- 200000
- 220000
- 180000

Exercice

[solution n°4 p.10]

La TVA (.....) est un impôtsur la consommation supporté par le consommateur..... .

« Placez les mots en fonction du texte. »

indirect

taxe sur la valeur ajoutée

final

Solutions des exercices



> Solution n° 1

Exercice p. 7

Trouver le montant TTC: Le montant HT = 79200 DA

(le taux de TVA= 19%)

- 94248
- 96600
- 60000
- 66554

> Solution n° 2

Exercice p. 7

Trouver le montant de la TVA : Le montant TTC = 119000 DA

« *(le taux de TVA= 19%)* »

- 89000
- 100000
- 138000
- 19000

> Solution n° 3

Exercice p. 8

Trouver le montant HT : Le montant TTC = 238000 DA

(le taux de TVA= 19%)

- 100000



- 200000
- 220000
- 180000

> **Solution n°4**

Exercice p. 8

La TVA (.....) est un impôtsur la consommation supporté par le consommateur..... .

« Placez les mots en fonction du texte. »

taxe sur la valeur ajoutée indirect final

Références



- Guide pratique de la TVA* Guide pratique de la TVA, ministère des finances, direction générale des impôts.
Lien : https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/guides_fiscaux/G_TVA_fr_2019.pdf
- Site* <https://www.compta-facile.com/>
- Support pédagogique* Comptabilité Générale S II, support pédagogique université de Tizi Ouzou, 2019

